

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUILLET 2016

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé le Contrat Quinquennal liant le Ministère et l'établissement pour la période 2016/2020 (2 abstentions, 16 voix contre, 18 voix pour).**

Conçu comme la recherche d'un consensus entre les objectifs portés par le Ministère et les projets spécifiques de l'établissement, le projet qui a été soumis à la délibération du Conseil a fait l'objet de nombreuses navettes entre la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). Il avait précédemment été présenté devant une assemblée des personnels le mardi 21 juin. Le projet a été approuvé à l'unanimité par le Comité Technique le mercredi 22 juin. Il a reçu un avis défavorable du Conseil Académique le jeudi 23 juin qui n'a pour autant signifié aucune demande de modification.

Conformément aux engagements pris par Mme la Présidente, les représentants de la liste Tempo et de l'UNEF qui avaient rejeté le projet au CAC du 23 juin ont été invités à venir expliquer aux membres du Conseil les motivations de leur avis négatif.

Ce Contrat se compose de 3 parties :

a) Un volet Gouvernance

Dans ce volet, l'établissement se fixe comme premiers objectifs l'approfondissement des dispositifs de consultation, la relance du dialogue social et l'affirmation d'une administration associée à l'élaboration du contrat stratégique et garante de sa mise en œuvre du contrat stratégique de l'établissement.

L'établissement entend conduire son action dans une vision pluriannuelle éclairée par l'élaboration de plusieurs schémas directeurs (RH, Numérique, Patrimoine, Handicap).

Sur le plan financier, l'université devra non seulement mettre en œuvre des démarches permettant de développer ses ressources propres (formation tout au long de la vie, apprentissage, contrats de recherche, recettes liées aux pôles d'attractivité) mais également préserver sa vision pluriannuelle de la maîtrise des dépenses de masse salariale.

Consciente de son positionnement dans l'écosystème universitaire métropolitain et régional, l'université entend redynamiser les relations avec l'Université de Bordeaux, participer à l'affirmation du rôle de la COMUE et renforcer sa place dans l'IDEX bordelais.

b) Un volet Recherche

L'université cherchera à améliorer sa capacité à candidater aux appels à projets. Pour cela, elle mettra en œuvre des décharges horaires pour les porteurs de projets ANR/ERC et veillera à accorder une meilleure formation aux jeunes chercheurs notamment grâce à l'augmentation du nombre de contrats doctoraux sur financements extérieurs (Idex, Labex, Cifre, région...).

L'établissement entend redéfinir la Politique Scientifique d'Etablissement en accordant plus de place aux programmes inter-équipes ou reposant sur des co-financements.

Comme indiqué dans le volet Gouvernance, l'université renforcera sa participation dans les programmes de l'IDEX et ceux de la région. Enfin, l'université a revendiqué un rôle d'acteur structurant de la nouvelle MSHA et a été reconnue comme tel. Cette structure devrait passer du statut d'association loi 1901 à celui d'Unité de Service et de Recherche (USR).

c) Un Volet Formation

Le volet formation, qui a déjà fait l'objet d'une large validation du dossier d'accréditation de notre offre de formation 2016/2020 par le CNESER et le Ministère, fixe la réussite étudiante comme objectif n°1. Pour cela, elle s'appuiera, en cohérence avec le cadre réglementaire des formations qui a conduit à la mise en place de la spécialisation progressive, sur le renforcement de l'accompagnement des étudiants dans leurs parcours de formation (exemple du dispositif pilote en faveur des étudiants dispensés).

L'université entend renforcer ses actions en terme de préparation à l'insertion professionnelle (internationalisation des formations et développement de l'apprentissage) et en terme de formation tout au long de la vie (diversification des actions de formation continue, renforcement des relations avec la Région et le monde socio-économique).

L'établissement s'engage également à améliorer la qualité de vie étudiante (renforcement des services offerts aux étudiants notamment en matière de santé et d'accompagnement psychologique...) et à redynamiser l'offre culturelle et sportive.

L'université s'efforcera d'aménager les rythmes de la vie étudiante et le temps de formation.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé le dossier d'accréditation de l'ESPE (Avec 18 voix pour et 18 voix contre, la mesure a été considérée comme adoptée conformément aux dispositions de l'article L 712-3 du Code de l'Education « En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante »).

Conformément au calendrier annoncé lors du CA du 17 juin, le Conseil a examiné le dossier d'accréditation de l'ESPE qui doit être à nouveau soumis au CNESER le 12 juillet 2016.

Ce dossier, qui a fait l'objet d'un avis favorable du CAC, a été approuvé par le Conseil d'école de l'Espé et sera examiné par les CA de l'UB et de l'UPPA dans quelques jours.

Cette dernière version du dossier intègre plusieurs avancées obtenues par l'établissement et qui étaient incluses dans le dossier dit « alternatif » comme :

- la création d'un Conseil des Partenaires. Le dossier examiné entend clarifier et mieux structurer la relation entre établissements partenaires. Si la demande sollicitée est le renouvellement de l'accréditation au sein de l'université de Bordeaux, celle-ci s'inscrit dans un nouveau cadre conventionnel piloté par le rectorat et impliquant plus fortement l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des pays de l'Adour dans le pilotage de l'école.

Ce conseil, qui aura la possibilité d'inviter, en fonction de l'ordre du jour du conseil, des représentants des enseignants, enseignants chercheurs ou BIATSS, aura notamment pour attribution :

- de fixer la contribution financière de chacun des partenaires sur la base d'un budget de projet pluriannuel permettant de couvrir la durée de la période accréditée. Il s'assure de la soutenabilité financière des priorités définies en termes de formation et du respect de l'équilibre entre les différentes missions de l'école.
- De veiller à l'amélioration continue de l'offre de formation sur la base d'un bilan annuel de l'école.
- D'émettre des préconisations dans les campagnes d'emploi de l'école.

- la confirmation des fonctions de directeur-adjoint confiées à des représentants des établissements partenaires.

A titre d'exemple, le premier conseil des partenaires s'est réuni jeudi 30 juin. Nous avons obtenu que l'ESPE s'investisse davantage sur le plan financier dans les 9 parcours de Master que nous portons. Ainsi, la contribution de notre établissement s'élèvera à 7500 heures sur les 10500 heures prévues (hors tronc commun déjà assumé par l'ESPE) pour l'année universitaire 2016-2017. Seuls les frais de visite de EC de l'UBM seront pris en charge par notre université et la gestion sera assurée par l'ESPE (et non plus par les UFR). Les difficultés administratives liées aux inscriptions principales et secondaires sont en cours de résolution et une réunion sera organisée dans les jours prochains pour aboutir à une plus grande simplification.

Pour tenir compte des exigences de son développement, l'ESPE de l'académie de Bordeaux bénéficie d'un budget propre intégré (BPI) au budget de l'université de Bordeaux. S'agissant d'un projet global d'offre de formation initiale, continue et de recherche partagé à l'échelle d'un site, l'ESPE dispose en complément de son budget propre intégré, d'un « budget de projet » agrégeant les ressources additionnelles apportées par les partenaires et retraçant les charges supportées par ces acteurs. Le « budget de projet » permet ainsi d'explicitier au niveau du site les ressources mises en œuvre par tous les partenaires et à constituer un outil partagé de consolidation des moyens au service de ce projet commun. Les travaux réalisés et validés permettent d'avoir, pour la première fois, une vision budgétaire consolidée et partagée, de la complétude des apports de chacun des partenaires à l'activité globale de l'ESPE. Ces éléments constituent un prérequis indispensable, préparatoire au prochain cadrage budgétaire, qui sera débattu au sein du nouveau conseil des partenaires.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé une nouvelle convention d'adhésion au Groupement de Commande proposé par la Direction des Achats de l'Etat (DAE).

Cette convention s'applique aux marchés et accords-cadres passés par l'Etat dans un ensemble très vaste de domaines parmi lesquels on peut citer : les abonnements et documentations, la collecte et le traitement des déchets, les déplacements et hébergements, les énergies et fluides, les fournitures de bureau ou de nettoyage, l'impression et la reprographie, le matériel informatique et les logiciels, la restauration et alimentation.

C'est l'Etat, mais aussi désormais éventuellement la plate-forme régionale, qui agira en qualité de coordonnateur du groupement et donc en tant que pouvoir adjudicateur.

Le coordonnateur procède, sur la base des besoins qui lui ont été décrits par les membres à la passation des marchés et accords-cadres. Le coordonnateur signe les marchés et accords-cadres. Chaque partie signe et exécute les marchés subséquents aux accords-cadres conclus dans le cadre du présent groupement de commandes. Le coordonnateur prend en charge l'intégralité des frais liés au fonctionnement du groupement ainsi qu'aux procédures de passation, y compris les contentieux afférents aux accords cadre et marchés dont il assure la passation. Le coordonnateur exerce sa mission à titre gratuit.

Le groupement de commandes est constitué entre l'Etat, qui peut être représenté par la DAE, un responsable ministériel achats (RMA) ou un responsable des plates-formes régionales achats (RPFRA), et les autres membres signataires de la présente convention.

Par cette nouvelle convention, l'établissement pourra désormais s'appuyer sur les groupements de commandes proposés par les plates-formes régionales.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé la convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics.

La convention, qui porte sur une durée de 3 ans, définit les modalités selon lesquelles notre université bénéficie de conditions tarifaires partenariales lorsqu'elle recourt aux offres de la centrale d'achat, sur divers segments de produits ou services.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de l'ensemble des marchés signés dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA au Président et à la Présidente de l'université sur la période 2015/2016.**

Le CA a pris connaissance des 64 marchés passés sur la période, soit une nette augmentation par rapport aux derniers exercices. Il a été informé de l'importance des économies réalisées grâce à ces procédures d'achat public.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature d'une convention de coopération avec l'association pour la gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi des Sources.**

Cette convention précise les modalités de mise en œuvre de la clause sociale prévue à l'article 14 du Code des Marchés Publics pour certains marchés de travaux.

Par cette disposition, l'établissement s'engage à recourir aux services d'entreprises de réinsertion.

Le PLIE des Sources a pour rôle d'accompagner les entreprises attributaires des marchés de l'université, de leur apporter une offre d'insertion diversifiée afin qu'elles puissent répondre à leurs obligations en matière d'exécution de la clause d'insertion.

↳ **Le Conseil d'Administration a autorisé l'admission en non-valeurs d'une créance de 4 575 € constatée irrécouvrable suite à une procédure de liquidation judiciaire d'une entreprise qui devait financer une formation d'un stagiaire de formation continue de l'IUT.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé des admissions en non-valeurs accordée par Mme la Présidente en application de de délibération relative à la délégation de pouvoirs du CA.**

Représentant une valeur globale de 798,27 €, ces admissions en non-valeurs, qui portent essentiellement sur des droits de scolarité impayés, sont prononcées à l'issue de poursuites infructueuses ou de constat de carence de l'huissier.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé des remises gracieuses accordées par Mme la Présidente en application de de délibération relative à la délégation de pouvoirs du CA.**

Représentant une valeur globale de 1 776,20 €, ces remises gracieuses ont été accordées à des personnels en situation de grande précarité suite à des situations de trop-perçus sur salaire.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'Université de Nagoya (Japon),**

l'Université de l'Amitié des Peuples de Moscou (Russie), l'université de Kent State (Etats-Unis), l'université de Newfoundland (Canada) et l'Université de Beyrouth (Liban).